

# Afnil

35, rue Grégoire-de-Tours  
75279 Paris cedex 06  
Tél. : 01.44.41.29.19  
Fax : 01.44.41.29.03  
Mél : [afnil@electre.com](mailto:afnil@electre.com)  
Internet : <http://www.afnil.org>

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de publier des ouvrages et vous souhaitez obtenir un numéro ISBN (International Standard Book Number). Vous trouverez ci-joint :

- la définition de l'ISBN ainsi que les règles d'attribution appliquées par l'Agence francophone internationale du livre.
- un formulaire de demande d'attribution.

**Ne pourront être prises en compte que les demandes dûment renseignées et renvoyées par courrier ou par mèl ou par fax.**

Les délais de traitement des dossiers sont de l'ordre de 3 semaines.

Croyez, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

L'AFNIL

# ISBN

## INTERNATIONAL STANDARD BOOK NUMBER

### QU'EST-CE QUE L'ISBN ?

L'ISBN est un numéro international normalisé permettant l'identification d'un livre dans une édition donnée. Selon le décret n° 81-1068, du 3 décembre 1981, pris pour l'application de la loi relative au prix du livre, ce numéro doit figurer sur tous les exemplaires d'une même œuvre dans une même édition.

Il a été conçu pour simplifier le traitement des livres en ordinateur : Par ailleurs, le caractère international de cette numérotation constitue, à l'étranger également, une référence unique pour tous les professionnels du livre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la numérotation ISBN est passée à 13 chiffres répartis en 5 segments : le premier identifiant le livre sous la forme d'un code produit (978 ou 979), le deuxième identifiant la zone linguistique (2 pour les pays francophones), le troisième l'éditeur, le quatrième un livre précis dans la production de l'éditeur, le cinquième est un chiffre de contrôle.

En France, c'est l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL) qui vous attribuera un ISBN. Une fois attribué, un ISBN ne doit jamais être utilisé de nouveau, même si le titre auquel il a été initialement attribué est épuisé depuis longtemps.

- TVA

L'attribution d'un numéro ISBN par l'AFNIL à une publication n'entraîne en aucun cas le bénéfice automatique du taux réduit de TVA. Les critères régissant le bénéfice du taux réduit de TVA (5.5%) sont déterminés par l'administration fiscale. En cas de doute sur la possibilité ou non de bénéficier du taux réduit de TVA, il est inutile de contacter l'AFNIL qui n'est pas habilitée à émettre un conseil ou un avis, l'administration fiscale étant seule compétente dans ce domaine.

L'instruction fiscale 3 C-4-05 rappelant et élargissant le champ d'application du taux réduit de TVA-est parue au Bulletin officiel des impôts n°82 du 12 mai 2005. Elle peut être consultée à l'adresse internet suivante : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/prix-livre/prix-1.htm>.

### REGLES D'ATTRIBUTION DE L'ISBN PAR L'AFNIL

L'AFNIL attribue pour sa part gratuitement un ISBN aux livres et publications assimilées répondant aux critères suivants :

- les livres imprimés et autres publications non périodiques, les livres numériques, les livres-audio faisant l'objet du dépôt légal (voir <http://www.bnf.fr> , onglet Pour les professionnels) ;
- les numéros séparés des publications paraissant une fois par an ou à intervalles plus ou moins réguliers tels que les annales, comptes-rendus et rapports annuels, annuaires ;
- les copies numériques de monographies imprimées ;
- les publications multimédias dont le principal constituant est du texte ;
- les «tirés à part », à condition qu'ils aient un titre, une nouvelle pagination et qu'ils soient mis en vente isolément ;
- les publications à feuillets mobiles, à la condition qu'elles paraissent sous un titre unique et que les feuillets intercalaires portent le même titre ;
- les calendriers et almanachs renfermant principalement des articles littéraires, scientifiques ou artistiques ;
- les publications en plusieurs volumes. La publication en plusieurs volumes reçoit un ISBN d'ensemble, ainsi que chacun des volumes qui la composent, qui reçoivent également leur ISBN propre ;
- chaque présentation ou reliure différente d'une édition d'un même titre faisant l'objet de conditions de vente spécifiques est par ailleurs considérée comme un titre à part entière et fait l'objet de l'attribution d'un ISBN propre. Ainsi le même titre vendu dans une édition brochée, reliée papier, au format PDF et au format ePub se verra attribuer quatre ISBN différents.

En outre, l'AFNIL **n'attribue pas** de numéros ISBN :

- aux publications qui ne sont pas soumises à l'obligation du dépôt légal.
- travaux d'impression dits de ville, de commerce ou administratifs.
- documents électoraux mentionnés aux articles R26, R29 et R30 du code électoral.
- cahiers d'écriture et de découpage.
- recueils de photocopies et de reproductions d'articles de presse ou d'autres textes.
- réimpressions à l'identique.
- thèses et autres travaux universitaires non édités ;
- aux entités abstraites telles qu'œuvres textuelles et autres créations abstraites à caractère intellectuel ou artistique ;
- aux publications qui sont éditées à des fins publicitaires, dans lesquelles le texte littéraire ou scientifique ne prédomine pas et qui sont distribuées gratuitement : catalogues, prospectus et autres publications de promotion commerciale, industrielle ou touristique ;
- aux enregistrements sonores autres que des livres-audio ;
- aux logiciels à usage autre qu'éducatif
- aux publications qui ont un caractère éphémère, de type :
  - horaires, tarifs, annuaires téléphoniques, etc.
  - programmes d'enseignements, de spectacles, d'expositions.
  - statuts et bilans des sociétés, directives d'entreprises, circulaires, etc.
  - calendriers, almanachs, etc. sans éléments d'intérêt général ou éducatif ;
- aux publications, dont le contenu prédominant n'est pas le texte et qui appartiennent aux catégories suivantes :
  - œuvres musicales (partitions, cahiers de musique), à condition que la notation musicale soit plus importante que le texte. Pour un ISMN : <http://www.seamfrance.fr/>
  - reproductions d'arts isolées ou réunies sans couverture ni texte.
  - horaires, tarifs, annuaires téléphoniques, etc.
  - cartes géographiques ou topographiques ;
  - cartes de vœux ;
  - jeux
- aux documents à caractère personnel, de type :
  - curriculum vitae
  - courriers électroniques et autres formes de correspondance électronique

## ISSN

L'AFNIL **n'attribue pas** d'ISBN aux publications périodiques de type *revues, magazines*. Ce type de publication est soumis à l'attribution d'un numéro ISSN (International Standard Serial Number = numéro international normalisé des publications en série) par l'organisme suivant (qui attribuera également un ISSN à vos collections) :

### CENTRE ISSN FRANCE

Bibliothèque nationale de France

Centre ISSN France, T1N6

Quai François Mauriac, 75706 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 53 79 59 30 / mél : [issn.france@bnf.fr](mailto:issn.france@bnf.fr) / Site Internet :

[http://www.bnf.fr/fr/professionnels/s\\_informer\\_obtenir\\_issn/s.obtenir\\_issn.html?first\\_Art=non](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/s_informer_obtenir_issn/s.obtenir_issn.html?first_Art=non)

## MULTIMEDIA EDUCATIF et/ou PEDAGOGIQUE

Pour des raisons de référencement en bibliothèques et centres de documentation, les documents multimédias suivants sont concernés par le programme de numérotation ISBN à condition que leur contenu soit majoritairement du texte et/ou soit à des fins éducatives ou pédagogiques à destination des enfants jusqu'à 16 ans :

- CD-ROM, DVD-ROM, clé USB
- DVD vidéo, Blu-ray
- CD audio non-musicaux
- Livres-audio

### PRESTATIONS NON DEPENDANTES DE L'AFNIL

● **CODES-BARRES** : L'AFNIL fournit les codes numériques (EAN) à partir desquelles se génèrent les codes à barres mais ne fournit jamais les images des codes à barres.

Les professionnels de l'édition, de l'imprimerie et des industries graphiques possèdent des logiciels appropriés pour convertir ces codes numériques en code à barres. Ces logiciels sont par ailleurs disponibles auprès des sociétés commercialisant les matériels et logiciels informatiques

● **DEPÔT LEGAL** : Le dépôt légal se fait à la BnF (Bibliothèque nationale de France). Pour tout renseignement sur les formalités à accomplir : <http://www.bnf.fr>, onglet Pour les professionnels

<b>FORMULAIRE AUTO EDITION – PARTICULIER DEMANDEUR D'UN ISBN</b>
--

Merci de bien vouloir cocher l'une des deux cases ci-dessous :

Première demande de numéro ISBN à l'AFNIL

Vous possédez déjà un segment ISBN et souhaitez de nouveaux numéros ISBN.

Indiquez ci-dessous le dernier numéro ISBN complet (ISBN 10 séparé en 4 segments ou ISBN 13 séparé en 5 segments) qui apparaît en dernière position sur la liste qui vous a déjà été fournie par l'AFNIL.

2 - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ ou 978 – 2 - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

ou 979 – 10 - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

A quelle date vous a été fournie la dernière liste que vous avez reçue ? \_\_\_\_\_

Merci de remplir l'intégralité de ce formulaire à partir du point 1.

<b>1- Nom du particulier auto-éditeur demandeur de l'ISBN</b>
---

M /  Mme /  Mlle

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Si vous utilisez un pseudonyme pour vos ouvrages, quel est-il ? : \_\_\_\_\_

<b>2- Coordonnées du particulier auteur-éditeur</b>
---

*Ces coordonnées nous permettront de vous adresser votre liste d'ISBN.*

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_ Site Web : \_\_\_\_\_

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations qui vous concernent portées sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'AFNIL. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées personnelles (nom d'état civil si vous avez renseigné un pseudonyme au point 1, adresse postale, n° de téléphone, n° de fax, adresse mèl et site internet) apparaissent dans les produits alimentés par l'AFNIL (afnil.org et Annuaire international des éditeurs), veuillez cocher la case ci-contre

### 3- Nombre de titres DIFFERENTS prévus en moyenne par an

Vous devez indiquer ici le nombre d'ouvrages DIFFERENTS que vous envisagez de rédiger chaque année. Pour que nous puissions prendre en compte votre dossier, vous devez absolument renseigner cette rubrique.

- Production prévisionnelle de \_\_\_\_\_ titre(s) différent(s)/an  
 Titre unique

### 4- Renseignement sur le premier ouvrage à paraître

Titre : \_\_\_\_\_

Auteur(s) : \_\_\_\_\_

Prix estimé : \_\_\_\_\_

- Livre papier, tirage (nombre d'exemplaires) : \_\_\_\_\_  
 Livre électronique  
 Autre(s) support(s) (ex : clé USB, CD, etc.) : \_\_\_\_\_

### 5- Circuit de commercialisation prévu

- Vente en librairie  
 Vente par correspondance  
 Vente en ligne  
 Pas de commercialisation, à quel public destinez-vous votre produit éditorial ? :  
 \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

### 6- Nom et coordonnées du signataire de la présente demande d'ISBN

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature